

APPEL D'OFFRES

"JEUNES EN DETENTION"

La procédure d'appel d'offres est l'un des moyens auxquels a recours la Mission de recherche Droit et Justice pour mettre en œuvre la politique scientifique de recherche qu'elle a définie dans les domaines du Droit et de la Justice.

Le texte suivant est destiné à guider la réflexion de tous ceux qui, quelle que soit leur discipline, souhaitent répondre au présent appel d'offres. Il est téléchargeable, à partir du site de la Mission qui propose, sous la rubrique "**présenter un projet**", une note rappelant les modalités pratiques de soumission des projets ainsi qu'une fiche de renseignements administratifs et financiers à joindre au dossier retourné à la Mission

Durée maximum de la recherche : **24 mois**

Date limite de réception des
projets en **15 exemplaires** :
06 décembre 2002

**Mission de recherche
Droit et Justice**

**247, Rue Saint Honoré
75042 Paris cedex 01**

Téléphone : 01 44 77 66 60
Télécopie : 01 44 77 66 70
E-mail : mission@gip-recherche-justice.fr

Créé par l'arrêté du 11 février 1994, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Mission de recherche Droit et Justice est composé des membres statutaires suivants : Ministère de la justice, Centre national de la recherche scientifique, Ecole nationale de la magistrature, Conseil national des barreaux, Conseil supérieur du notariat.

Sont également associés trois membres avec voix consultative : Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Institut des hautes études sur la justice, Association française pour l'histoire de la justice.

La population "visée" par cet appel d'offres est à la fois juridiquement définie et institutionnellement identifiée. La demande de connaissance porte en effet sur les mineurs ou jeunes majeurs (moins de 21 ans) détenus dans les quartiers "mineurs" proposant, au sein des établissements pénitentiaires, des conditions de détention spécifiques à ces jeunes qui, pour beaucoup, sont issus de zones urbaines défavorisées et sont incarcérés à titre provisoire.

L'intérêt, ici, est double : il porte sur la question générale des mineurs en détention, une attention spécifique étant sollicitée sur le phénomène des groupes ou regroupements. Ce mode de "vie" et d'expression, très fréquent chez les jeunes - notamment des cités où la notion de bande fait florès - s'est progressivement introduit en milieu pénitentiaire.

Même si ces deux objets sont largement interdépendants - l'on ne saurait en effet étudier l'un sans se référer à l'autre - ils seront formellement distingués dans l'exposé ci-après, essentiellement pour ne pas faire des groupes un objet de recherche qui ne serait, en quelque sorte, qu'un sous-produit du thème général que sont la condition et les modes de vie des jeunes détenus. C'est pour cette même raison que, contrairement à une certaine logique allant du général au particulier, la problématique des regroupements bénéficie, ici, d'une priorité de présentation.

Les relations sociales entre jeunes détenus, le phénomène des groupes

Dans le milieu clos de la prison, la promiscuité, le contact avec des co-détenus n'ayant pas connu les mêmes parcours, attisent la confrontation et rend quasi inévitable une reconfiguration des relations entre jeunes ou, cela fait partie du second point de l'appel d'offres, des relations entre ces jeunes et les adultes présents à des titres divers en détention.

L'instauration de liens entre co-détenus obéit à des logiques multiples et instables. Des éléments factuels peuvent expliquer les alliances ... ou leur retournement : origines socio-culturelles ou géographiques, nature de l'infraction, passé judiciaire voire carcéral, durée de la peine, émergence d'un leader... Ces ententes, ces pactes, individuels ou collectifs, fluctuent au gré des départs et des arrivées. En revanche, l'existence de processus d'identification ou de codes culturels le plus souvent construits à l'extérieur de la prison mais adaptés à celle-ci, à la fois favorisent la constitution de groupes et sont facteurs de leur stabilité. D'une certaine manière la prison est en résonance avec l'extérieur. L'hypothèse est en effet probable - mais reste à vérifier - que les valeurs et les représentations qui sous-tendent les comportements individuels ou collectifs des jeunes détenus se rapprochent (sont le décalque ?) de celles qui, hors les murs des prisons et notamment dans les cités, sont sous-jacentes au rejet de la norme sociale, au sentiment d'exclusion et d'injustice qui, alliés à la force physique, aux valeurs de virilité, à l'attrait de l'argent "facile" et au désir de reconnaissance sont, non seulement au cœur des logiques de regroupement, mais, éventuellement, le terreau des illégalismes - de l'absentéisme scolaire à la délinquance organisée, en passant par les trafics les plus divers -.

En détention les groupes peuvent être, à la fois ou tour à tour, des espaces d'une paix sociale relative eu égard au contrôle exercé sur ceux qui en sont membres ou des lieux où se préparent des affrontements avec d'autres individus ou groupes ou encore avec le personnel pénitentiaire.

Ce réseau de relations, la réalité de ces groupes sont à décrypter. Pour en comprendre les fondements, les ressorts, - notamment en référence avec ce que les mineurs détenus ont pu connaître avant leur incarcération - l'impact et la manière dont l'institution carcérale les entend et les gère.

Si l'intérêt pour les groupes ou regroupements en détention possède sa propre légitimité en tant qu'objet de recherche, il reste que l'intelligibilité du phénomène ne saurait se dévoiler sans référence à l'environnement pénitentiaire, au sens large. De la même manière, l'étude de la condition et des modes de vie des jeunes détenus ne peut ignorer cette forme de relations collectives.

La condition et les modes de vie des jeunes détenus

Plus des trois-quarts des jeunes placés en détention le sont au titre de la détention provisoire. Après le choc de l'entrée en prison - ils sont l'objet de multiples investigations à leur arrivée - les jeunes détenus sont confrontés à l'incertitude, fréquente, de la durée de leur détention.

Un premier axe de recherche pourrait porter sur les formes de socialisation à la détention. Reviennent ici les relations entre détenus évoquées dans le premier point. S'y ajoutent les rapports avec les adultes :

- les détenus majeurs : les contacts sont rares entre détenus majeurs et mineurs, hormis lors de certaines manifestations sportives ou culturelles ou de la fréquentation d'ateliers dans le cadre d'une formation professionnelle. Condamné et devenu majeur, le jeune peut aussi être transféré dans le quartier des majeurs,
- avec les surveillants : ceux-ci symbolisent, pour grande partie la contrainte (pas seulement carcérale), le rappel à la norme, globalement ce que rejettent les jeunes. Dès lors le personnel de surveillance cristallise les res(sentiments) des mineurs détenus envers l'institution carcérale qui les sanctionne et, plus largement, envers la société qui, d'une certaine manière, les a exclus. Chacune des parties est donc amenée à gérer d'inévitables tensions, à développer d'improbables stratégies pour rendre acceptables des actes, actions et réactions "limites",
- avec les intervenants extérieurs (notamment les enseignants) ou les travailleurs sociaux : ils tentent de relayer l'effort de socialisation entrepris par l'école, sont en charge de la formation ou de la préparation à la sortie. La relation, ici, n'est pas d'autorité mais s'inscrit dans le cadre d'un rapport, complexe, au savoir et à l'"extérieur".
- avec la famille : il s'agit, comme l'école, d'un vecteur important de socialisation. Et tout comme l'école il peut avoir failli et être encore défaillant. Concrètement la présence des familles, en détention, se manifeste par les parloirs et le courrier.

Si le chapitre des relations est essentiel à la compréhension des modes de vie en détention, il n'épuise pas, pour autant, la totalité de la question de la vie quotidienne en prison des jeunes détenus.

La proximité, le regard des autres, la violence et la souffrance, la recomposition des identités, le rapport au passé, le stigmate de la prison agissent sur les comportements, les subjectivités, sur la manière d'envisager le temps de détention, l'avenir, le rapport à la loi, éventuellement aux victimes. Le jeune détenu adapte-t-il son comportement pour obtenir une sortie plus rapide ? Prépare-t-il celle-ci ? Si oui ses projets sont-ils, ou non, en rupture avec son environnement habituel, son quartier ? Une analyse de l'impact de l'enfermement est sans doute possible, alors même que le mineur se trouve encore placé en détention.

Les propositions énoncées ci-dessus ne sont qu'orientations nécessitant approfondissement et complément. Le thème n'est nullement clos sur lequel sont sollicités les chercheurs. Ainsi

peut-il renvoyer à des questions aussi diverses que sont la formation spécifique des surveillants affectés aux quartiers "mineurs", les effets destructurants de la prison sur la personnalité des mineurs ou, à l'inverse, la valorisation de l'identité délinquante qui en découle, la scolarisation et la formation, l'argent - ou son absence - en prison, l'impact du séjour en prison, l'attente ou l'angoisse de la sortie, les rapports avec l'extérieur (famille, amis, ...).

Le choix, pour l'enquête, d'établissements situés en milieu urbain et en milieu rural ou du moins dans des villes de moyenne importance, permettrait d'utiles comparaisons en raison de la diversité des populations concernées.

Les réponses à cet appel d'offres doivent parvenir à la Mission en **15 exemplaires, au plus tard le vendredi 6 décembre 2002.**

Mission de recherche Droit et Justice
247 rue Saint Honoré
75042 Paris cedex 01

La fiche de renseignements administratifs et budgétaires ainsi qu'une note rappelant **les modalités pratiques de soumission** des projets devant obligatoirement accompagner les réponses sont téléchargeables à partir du site de la Mission www.gip-recherche-justice.fr, rubrique "**Présenter un projet**".